



PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04-3

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2021-04 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TYPES DE FONDATIONS REQUIS

- CONSIDÉRANT QU' un règlement de construction est en vigueur sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Rawdon ;
- CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de construction ;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la modification de certaines dispositions relatives aux types de fondations requis et plus particulièrement, celles applicables aux balcons et galeries couverts ainsi qu'aux vérandas et solariums ;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.
- EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Rawdon décrète ce qui suit :

Article 1

Remplacer le 6^e alinéa de l'article 2.2.1 du Règlement de construction numéro 2021-04 et ses amendements par ce qui suit :

« Les balcons et les galeries couverts ainsi que les vérandas et les solariums (3 saisons) peuvent être construits sur des pilotis. »

Article 2

Les dispositions de ce règlement remplacent toutes autres dispositions d'un règlement antérieur qui lui sont inconciliables.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur à la date de publication de l'avis d'entrée en vigueur publié par la Municipalité, et ce, ultérieurement à la date de délivrance du certificat de conformité à son égard.

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe

Raymond Rougeau
Maire

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

<i>Avis de motion :</i>	<i>Le</i>	<i>Résolution no :</i>
<i>Projet de règlement adopté :</i>	<i>Le</i>	<i>Résolution no :</i>
<i>Avis public d'assemblée publique de consultation :</i>	<i>Le</i>	
<i>Assemblée publique de consultation :</i>	<i>Le</i>	
<i>Règlement adopté :</i>	<i>Le</i>	<i>Résolution no :</i>
<i>Certificat de conformité de la MRC obtenu :</i>	<i>Le</i>	<i>Résolution no :</i>
<i>Date d'entrée en vigueur :</i>	<i>Le</i>	
<i>Avis public d'entrée en vigueur :</i>	<i>Le</i>	

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe

Raymond Rougeau
Maire